DATE DE CONVOCATION

16 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois.

le VINGT NOVEMBRE à vingt heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la

présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION:

Étaient présents :

27 novembre 2023

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,

M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Helène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Absent excusé :

EN EXERCICE

M Jean-Philippe DUVAL.

PRESENTS

VOTANTS

15

M Jean-Philippe DUVAL donne procuration à M. Pascal LELIEVRE.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N°23112001

DEMANDES DE SUBVENTIONS : Aide Régionale - Aide Départementale -DETR 2023 POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER ET VOIRIE DE L'ESPACE DU ROLE ET DU PARKING DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil leur délibération du 17 octobre 2022 retenant la proposition du cabinet ZEPPELIN de Sablé-sur-Sarthe pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement paysager de l'Espace du Rôle en lien avec les abords de la mairie, du parvis et de la place Madame Cécile Bruyère. Il rappelle également la délibération du 24 avril 2023 portant sur une demande de subventions qu'il convient d'actualiser et propose de demander des subventions : Conseil Départemental, Conseil Régional, DETR 2024.

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL), d'une Aide Régionale « Pays de la Loire Investissement Communal » pour l'année 2023, une Aide Départementale « convention de relance » le projet susceptible d'être éligible est : Aménagement paysager et voirie de l'Espace du Rôle jusqu'au parking de la mairie

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont pour but de permettre de conforter le pôle d'équipements de manière simple et efficace. Mais cet aménagement n'atteindra ses objectifs que s'il est pensé à l'échelle de l'ensemble de la « place » de la mairie, la place Cécile Bruyère. La place Cécile Bruyère est encore traitée comme l'arrière du bourg qu'elle était historiquement, on reste sur un parking (fonction technique) avant d'être sur une place (animation et cadre de vie). En parallèle des équipements publics, des acteurs privés contribuent pleinement à l'animation du bourg via cette place. L'animation d'une place, en creux, se définit par l'intensité des usages qu'accueille le cordon de bâtiments qui la délimite, et par les axes de circulation qu'elle distribue. C'est l'organisation globale de la place au-devant de la mairie qui va redéfinir la manière dont la Halle de l'Espace Rôle pourra être la mieux valorisée. Le jardin qui s'ouvre aux abords de la halle est tout petit : à la fois excentré

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le projet précité, de solliciter le concours de la Région, du Département et de l'Etat et d'arrêter les modalités de financement suivantes :

et traversé par des circulations douces, il semble fragmenté et difficile à investir.

Le projet susceptible d'être éligible est : Aménagement paysager et voirie de l'Espace du Rôle et du parking de la mairie

| DEPENSES en euros | RECETTES en euros | | | |
|-------------------------|--------------------------|---|------------------|--|
| | Origine des financements | Nature des projets éligibles | Montant en euros | |
| Travaux : 134 627.50 HT | | | | |
| | Maître d'ouvrage | Autofinancement | 15 468.25 | |
| | DETR Etat | Opération cœur de village | 67 313.75 | |
| | Conseil Départemental | Convention de relance | 24 920 | |
| | Conseil Régional | Dispositif Pays de la Loire Investissement Communal | 26 925.50 | |
| TOTAL: 134 627.50 HT | | TOTAL HT | 134 627.50 | |

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide :

- De l'autoriser à déposer une demande auprès de l'Etat au titre de la DETR et/ou DSIL, du Conseil Départemental au titre de la convention de relance, du Conseil Régional au titre du dispositif Pays de la Loire Investissement Communal pour l'année 2024
- De l'autoriser à signer tout document relatif à cette opération.
- D'attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- D'attester de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- D'attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Pour extrait certifié conforme, A Solesmes, le 24 novembre 2023 Le Maire, Pascal LELIEVRE

La secrétaire, Cécile DAILLIERES

DE SOLE

DATE DE CONVOCATION

16 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois.

le VINGT NOVEMBRE à vingt heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la

présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION :

27 novembre 2023

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints.

M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN. Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe

DENIAU.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

Absent excusé: M Jean-Philippe DUVAL.

PRESENTS

Procuration:

VOTANTS

15

M Jean-Philippe DUVAL donne procuration à M. Pascal LELIEVRE.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N°23112002 MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX BILLETS D'ENTRÉE D'UN SPECTACLE DE MARIONNETTES

Monsieur le Maire expose au Conseil que Monsieur VIOT Hugo, l'organisateur de spectacles de marionnettes, Théâtre Guignol, a sollicité la commune de Solesmes, dans le cadre d'une demande de mise à disposition d'une salle, afin d'y présenter son spectacle et d'apporter une animation festive et éducative en supplément des activités pour les enfants et familles de la commune avec un spectacle de qualité dans le respect de la tradition Lyonnaise, pendant le marché de Noël de Solesmes le samedi 9 décembre 2023.

Monsieur VIOT Hugo Compagnie l'Univers des Marionnettes propose pour ses trois séances le 9 décembre 2023 un tarif de 8 € le ticket.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal s'engage à payer au moins 50 % du prix du ticket, le reste étant à charge du bénéficiaire de l'offre.

Pour extrait certifié conforme, A Solesmes, le 24 novembre 2023

Le Maire,

Pascal LELIEVRE

DATE DE CONVOCATION

16 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT NOVEMBRE à vingt heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la

présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION: 27 novembre 2023

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,

M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe

DENIAU.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE

Absent excusé: M Jean-Philippe DUVAL.

PRESENTS

VOTANTS

14 14

Procuration: M Jean-Philippe DUVAL donne procuration à M. Pascal LELIEVRE.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N°23112003 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN 2023 A L'ASSOCIATION HARMONI'HOM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que Monsieur Thierry QUANTIN propose au Conseil que le jour du Marché de Noël, le 9 décembre 2023 à 17h30 le chœur d'hommes HARMONI'HOM donne un concert "Noël d'ici et d'ailleurs » à l'église paroissiale (chants de Noël) - Le financement par la commune permettrait un accès gratuit à ce concert.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention en 2023 de 300 € à l'association HARMONI'HOM, étant précisé que Thierry QUANTIN n'a pas pris part au vote pour la subvention.

Pour extrait certifié conforme, A Solesmes, le 24 novembre 2023

Le Maire

Pascal LELIEVRE

DATE DE CONVOCATION

16 novembre 2023

27 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT NOVEMBRE à vingt heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la

présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION :

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,

M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe

DENIAU.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 15

Absent excusé:

M Jean-Philippe DUVAL.

PRESENTS

14

Procuration:

VOTANTS 15

M. I. Dilli

M Jean-Philippe DUVAL donne procuration à M. Pascal LELIEVRE.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N°23112004 ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE ET SUPERVISION D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES (I.R.V.E)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet du Département de mise en place d'un groupement de commandes pour la mise en place d'un contrat de maintenance et supervision d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'organisation envisagée de la maîtrise d'ouvrage :

- La commune de Solesmes décide de participer à la démarche groupée proposée par le Département 72
- Le Conseil municipal décide de valider la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue de l'installation sur son territoire d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques:

La commune accepte de désigner comme coordonnateur de ce groupement de commandes le Département de la Sarthe.

Les documents joints en annexe précisent les premiers éléments transmis au Service Réseaux du Département pour l'analyse de cette demande.

Après cet exposé, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'entrer dans le groupement de commandes créé en vue de confier la maintenance et la supervision des infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- De valider la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe et d'autoriser le Maire à la signer,
- De désigner le Département de la Sarthe comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- S'engager à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet.

Pour extrait certifié conforme, A Solesmes, le 24 novembre 2023 Le Maire, Pascal LELIEVRE

SARTHE

DATE DE CONVOCATION

16 novembre 2023

27 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT NOVEMBRE à vingt heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la

présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION :

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,

M. Jean-Pierre LECOO, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe

DENIAU.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

Absent excusé:

M Jean-Philippe DUVAL.

PRESENTS

Procuration:

VOTANTS

M Jean-Philippe DUVAL donne procuration à M. Pascal LELIEVRE.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N°23112005 ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES (I.R.V.E)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet du Département de mise en place d'un groupement de commandes pour l'installation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'organisation envisagée de la maîtrise d'ouvrage :

- La commune de Solesmes décide de participer à la démarche groupée proposée par le Département 72
- Le Conseil municipal décide de valider la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue de l'installation sur son territoire d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques :

Elle accepte de désigner comme coordonnateur de ce groupement de commandes le Département de la

Les documents joints en annexe précisent les premiers éléments transmis au Service Réseaux du Département pour l'analyse de cette demande.

Après cet exposé, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'entrer dans le groupement de commandes créé en vue de déployer un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- De valider la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe et d'autoriser le Maire à la signer,
- De désigner le Département de la Sarthe comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- S'engager à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet.

Pour extrait certifié conforme A Solesmes, le 24 novembre 2023 Le Maire. Pascal LELIEVRE

DATE DE CONVOCATION 16 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT NOVEMBRE à vingt heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur

Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION : 27 novembre 2023

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,

M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène

CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE

Absent excusé: M Jean-Philippe DUVAL.

PRESENTS

14

Procuration:

VOTANTS 15

M Jean-Philippe DUVAL donne procuration à M. Pascal LELIEVRE.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N°23112006 ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTES DE LA LISTE N°6591240133 - REINTEGRATION PROVISIONS - CONSTITUTION PROVISIONS

Monsieur le Maire expose au conseil que la Trésorerie de Sablé sur Sarthe nous a transmis un état de nonvaleur au motif, qu'aucun recouvrement n'est possible en raison du faible montant de la dette pour les titres T496, T176, T304, T363, T327, T397, T369, T85 et T243, et en raison de la disparition de la personne pour le titre T245.

L'état correspondant à la liste n°6591240133 concerne les titres de recette n° T496, T176, T304, T327, T397, T369, T85 et T243 de l'exercice 2022 d'un montant respectif de 0.80 €, 13.29 €, 15.20 €, 0.15 €, 0,15 €, 24 €, 18.90 € et 16,10 €, le titre de recette n° T363 l'exercice 2021 d'un montant de 24 €, le titre de recette n°T245 l'exercice 2022 d'un montant de 145.93 €.

Le montant restant dû étant inférieur au seuil de poursuite (15 €), le comptable public nous a fait part qu'il n'a pu procéder au recouvrement de ces sommes et demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs pour un montant de 0.80 €, 13.29 €, 15.20 €, 0.15 €, 0,15 €, 24 €, 18.90 €, 16,10 € et de 24 €,

Au motif que le créancier est « personne disparue », le comptable public nous a fait part qu'il n'a pu procéder au recouvrement de ces sommes et demande, en conséquence, l'admission en non-valeur pour un montant de 145.93 €.

Il est nécessaire de mandater au compte 6541 la somme afférente à l'état, après décision du conseil municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et l'unanimité le conseil décide de l'autoriser à admettre en non-valeur les titres de la liste n°6591240133 d'un montant de 258.52 € et de mandater ces mêmes sommes au compte 6541 qui seront compensées par une partie des provisions constatées les années antérieures (titres au 781).

Depuis 2020, et dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable, les communes ont obligation de constituer une provision à hauteur de 15 % minimum des créances de plus de deux ans.

Concernant le budget principal, une somme de 4102,74 € a été provisionnée en 2022 pour créances irrécouvrables. Le risque s'étant avéré en partie, il faut reprendre cette provision partiellement.

Suite à la mise à jour des données financières communiquées par notre comptable public pour 2023, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil décide de la mise en provision 2023 et la réintégration de la provision 2022 comme suit en respectant l'anonymat des créanciers :

| Exerci ces | Objets des titres | Provision mandatée au 681 en 2022 | Provision à réintégrer au 781 | Provision à mandater au 681 en 2023 |
|----------------|--|--|-------------------------------------|---|
| 2018 à 2020 | Recouvrement garderie-cantine / loyer / TLPE | 2 672,34€ | 258,52 | |
| 2021 | divers | 1 430,40 € | 1156,05 € | |
| 2022- | TLPE | | | 4985,60 |
| Totaux | | | 1414,57 | 4985,60 |

Pour extrait certifié conforme, A Solesmes, le 24 novembre 2023 Le Maire, Pascal LELIEVRE

La secrétaire, Cécile DAILLIERES

MAN DE SOLES

DATE DE CONVOCATION

L'an deux mil vingt-trois,

16 novembre 2023

le VINGT NOVEMBRE à vingt heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la

présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION : 27 novembre 2023

Étaient présents

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,

M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe

DENIAU.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15

Absent excusé:

M Jean-Philippe DUVAL.

PRESENTS

. .

Procuration:

VOTANTS

14 15

M Jean-Philippe DUVAL donne procuration à M. Pascal LELIEVRE.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N°23112007 TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR 2024 Pour les associations HORS Solesmes, les entreprises, les particuliers, etc.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2024 pour les associations hors Solesmes, les entreprises, les particuliers, etc:

En plus des tarifs ci-dessous,

Le tarif supplémentaire suivant sera ajouté pour participation aux frais d'éclairage et de chauffage : + 0.44 € par kwh pour toute consommation supérieure à 200 kwh par journée de 24 heures

| | | Proposition tarifs au 1er janvier 2024 |
|---------------------------------|---------------------------------------|---|
| Week-end et jours fériés | Grande salle + petite salle + cuisine | 616 € |
| | Grande salle + cuisine | 550 € |
| | Petite salle + cuisine | 385 € |
| * | Grande salle + petite salle + cuisine | 429 € |
| Journée du lundi au vendredi | Grande salle + cuisine | 385 € |
| | Petite salle + cuisine | 275 € |
| | Grande salle + cuisine | 220€ |
| 1/2 journée | Grande salle sans cuisine | 154 € |
| 172 Journee | Petite salle + cuisine | 127 € |
| | Petite salle sans cuisine | 77 € |

(Sachant que pour une matinée les clés doivent être remises au plus tard à 14 h dans la boîte aux lettres de la mairie et en après-midi les clés doivent être remises au plus tard à 19 h dans la boîte aux lettres de la mairie) :

Pour extrait certifié conforme, A Solesmes, le 24 novembre 2023 Le Maire,

Pascal LELIEVRE

DATE DE CONVOCATION

16 novembre 2023

27 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT NOVEMBRE à vingt heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la

présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION :

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,

M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe

DENIAU.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Absent excusé:

EN EXERCICE 15

M Jean-Philippe DUVAL.

PRESENTS

14

Procuration:

VOTANTS

14 Procu

15 N

M Jean-Philippe DUVAL donne procuration à M. Pascal LELIEVRE.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N°23112008 TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR 2024 POUR LES ASSOCIATIONS DE SOLESMES

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2024 pour les associations de Solesmes.

En plus des locations gratuites et tarifs de locations ci-dessous,

Le tarif supplémentaire suivant sera ajouté pour participation aux frais d'éclairage et de chauffage : + 0.44 € par kwh pour toute consommation supérieure à 200 kwh

1) Nombre de locations gratuites pour les associations de Solesmes :

Le Groupe 1 continuant à bénéficier de : 2 week-ends ou : 5 jours non consécutifs en semaine/an ou : 1 week-end et 3 jours non consécutifs en semaine/an :

SOLESMES LOISIRS CULTURE (S.L.C.) :

LE CLUB PHOTO (Section de S.L.C.):

SCRABBLE (Section de S.L.C.);

TAROT (Section de S.L.C.);

THEATRE (Section de S.L.C.);

JEUNESSE SPORTIVE SOLESMIENNE (J.S.S.);

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES (A.P.E.)

CLUB DES RETRAITES ;

COMITE DES FETES DE SOLESMES :

COMITE DE JUMELAGE DE SOLESMES ;

ASSOCIATION DE PECHE LA SABOLIENNE.

ASSOCIATION LE VERGER DU PRE SUR L'EAU

FAMILLES RURALES : UNION DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR DE SABLE (bourse aux vêtements)

Le Groupe 2 bénéficiant de :

1 week-end et 3 jours non consécutifs en semaine/an :

L'ASSOCIATION SAINT RAPHAEL :

LE SOUVENIR FRANCAIS;

LES AMIS DE SOLESMES ;

L'A.P.E.I. SABLE SOLESMES ;

LA SOLESMIENNE

BILLARD (Section de S.L.C.);

2) Tarifs en dehors des locations gratuites

| | | Proposition tarifs au 1er janvier 2024 |
|---------------------|---------------------------------------|---|
| Week-end et jours | Grande salle + petite salle + cuisine | 352 € |
| fériés | Grande salle + cuisine | 275 € |
| Journée du lundi au | Grande salle + petite salle + cuisine | 275 € |
| vendredi | Grande salle + cuisine | 209 ŧ |

Pour extrait certifié conforme, A Solesmes, le 24 novembre 2023 Le Maire, Pascal LELIEVRE



DATE DE CONVOCATION

16 novembre 2023

27 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT NOVEMBRE à vingt heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la

présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION :

Étaient présents:

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,

M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe

DENIAL

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 15

Absent excusé :

M Jean-Philippe DUVAL.

PRESENTS

14

Procuration :

VOTANTS

15

M Jean-Philippe DUVAL donne procuration à M. Pascal LELIEVRE.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N°23112009 CONVENTION D'UTILISATION DE BIENS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA COMMUNE DE SOLESMES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec la Communauté de communes du Pays Sabolien pour la mise à disposition de biens.

La présente convention définit les modalités de la mise en place d'une activité « jeux et rencontres » animée par le Relais Petite Enfance de la Communauté de communes du Pays sabolien et destinée aux assistantes maternelles et enfants accueillis.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de cette convention de mise à disposition portant droit d'utilisation ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait certifié conforme, A Solesmes, le 24 novembre 2023

Le Maire,

Pascal LELIEVRE

DATE DE CONVOCATION

16 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT NOVEMBRE à vingt heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la

présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE

DE LA DÉLIBÉRATION: 27 novembre 2023

<u>Étaient présents :</u>

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,

M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 15 <u>Absent excusé</u>:

M Jean-Philippe DUVAL.

PRESENTS

VOTANTS

15

M Jean-Philippe DUVAL donne procuration à M. Pascal LELIEVRE.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N°23112010 TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE DU ROLE POUR 2023 et 2024 Pour les associations HORS Solesmes, les entreprises, les particuliers, etc.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer pour 2023 et 2024 comme suit les tarifs de location de l'Espace du Rôle pour les associations hors Solesmes, les entreprises, les particuliers, etc:

| | | | Proposition tarifs au 1 ^{er} décembre 2023 |
|---|--------------------|---------------|--|
| Journée du samedi ou du dimanche ou jour férié | Salle + cuisine | | 180 € |
| | Salle | | 150 € |
| Journée du lundi au vendredi | Salle + cuisine | | 150 € |
| venareai | Salle | | 120 € |
| 1/2 journée | Salle + cuisine | Hors Solesmes | .75 € |
| | | Solesmes | 50 € |
| Journée pour exposition | Salle | | 50 € |

(Sachant que pour une matinée les clés doivent être remises au plus tard à 14 h dans la boîte aux lettres de la mairie et en après-midi les clés doivent être remises au plus tard à 23 h dans la boîte aux lettres de la mairie) :

Pour extrait certifié conforme, A Solesmes, le 24 novembre 2023 Le Maire.

Pascal LELIEVRE

DATE DE CONVOCATION

16 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT NOVEMBRE à vingt heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence

de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION :

27 novembre 2023

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,

M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette

GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe

DENIAU.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE

<u>Absent excusé</u> : M Jean-Philippe DUVAL.

PRESENTS

Procuration:

VOTANTS

M Jean-Philippe DUVAL donne procuration à M. Pascal LELIEVRE.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N°231120011 DECISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET GENERAL 2023 -

Faisant suite à des changements d'imputation et à des dépenses non-inscrites au budget, Monsieur le Maire propose au Conseil la décision modificative n° 4 suivante concernant le budget général 2023:

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Inscription

Proposition

Total inscription

au BP 2023: de DM4

2023

DÉPENSE :

Article 681: dot amort, dépréc et prov fct

0€

+ 4 985.60 €

4985.60 €

Article 618: divers

58 894.67 €

- 3 571.03 €

55 323.64 €

RECETTE :

Article 781: dot amort, dépréc et prov fct

0€

+ 1 414.57 €

1 414.57 €

SECTION FONCTIONNEMENT TOTAL: + 1 414.57 €

Pour extrait certifié conforme, A Solesmes, le 24 novembre 2023

Le Maire.

Pascal LELIEVRE